REVUE DE PRESSE

SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE

DU 01 JUILLET 2016

SUD OUEST

Un an après, où en est la loi Macron ?

ÉCONOMIE Autocars, permis de conduire, libre installation des notaires, travail dominical : le point sur les mesures saillantes de la loi adoptée définitivement début juillet 2015

JULIEN ROUSSET
j.rousset@sudouest.fr

Adoptée par le Parlement le 10 juillet 2015, grâce au 49-3, la loi pour la croissance et l'activité, alias loi Macron, entre peu à peu en application. Sur les 86 décrets nécessaires, 61 ont été publiés à ce jour.

À l'exception du succès massif des autocars, la mise en œuvre des autres mesures semble encore embryonnaire. « C'est une loi qui réforme en profondeur la société. Ses effets pourront être pleinement évalués d'ici trois à quatre ans », estime le député socialiste Gilles Savary, admettant qu'il aurait « sans doute » été politiquement plus habile d'adopter ce texte en début de mandat.

« C'est très progressif, car cette loi s'en remet aux arbitrages des entrepreneurs et des partenaires sociaux sur le terrain. Notre objectif, c'était de fournir aux acteurs économiques des outils pour rendre leur activité plus fluide et créer un climat propice à l'emploi. Ils sont libres de s'en emparer, ou pas, explique-t-on dans l'entourage d'Emmanuel Macron à Bercy. Par exemple, nous ne disons pas : vous devez ouvrir le dimanche. Nous disons : vous pouvez... »

1 Le travail dominical en ordre dispersé

Difficile d'y voir clair sur le front du travail dominical tant les dispositifs sont multiples. La loi a d'abord créé des zones touristiques internationales (ZTI), où les commerces peuvent ouvrir, en contrepartie de compensations salariales, chaque dimanche et chaque soir jusqu'à minuit. On compte à ce jour 18 ZTI en France, principalement à Paris et sur la Côte d'Azur (Nice, Cannes...). Aucune dans notre région. La candidature de trois villes est en train d'être examinée : Dijon, La Baule, Antibes.

Deuxième forme de travail le dimanche : il est autorisé dans les commerces de douze gares en France, dont celle de Bordeaux Saint-Jean.

Troisième étage de la fusée dominicale : les « dimanches du maire ». Les élus peuvent désormais autoriser l'ouverture des boutiques jusqu'à douze dimanches par an, contre cinq maximum jusqu'à l'an dernier. Peu de villes ont opté pour douze ouvertures par an, mais plusieurs métropoles, comme Montpellier et Toulouse, sont passées de cinq à sept, ou à huit pour Lille.

> « Sur 86 décrets nécessaires, 61 ont été publiés à ce jour »

Il y a aussi des périmètres plus fins (parfois quelques rues), comme la zone commerciale, la zone touristique... « Une variété de dispositifs existent car ils répondent à des besoins ciblés. La ZTI, c'est pour les touristes. Le dimanche du maire, c'est pour des week-ends d'animation particulière, comme les foires, les fêtes de fin d'année », explique le cabinet d'Emmanuel Macron.

Tous les commerces ne se saisissent pas de cette possibilité. Comme des compensations salariales sont obligatoires, il faut que le chiffre d'affaires progresse sensiblement ce jour-là (20 % au moins). Il faut aussi signer un accord avec les organisations syndicales. Ces négociations ont viré au contentieux dans certains grands magasins, notamment aux Galeries Lafayette à Paris. Des divergences doublées, dans la capitale, d'un bras de fer très politique entre la maire Anne Hidalgo et le ministre Emmanuel Macron.

Plusieurs enseignes ont trouvé des accords (Etam, Darty, Apple, Marionnaud...). Deux accords de branche ont à ce jour été signés : dans la bijouterie-joaillerie (Boucheron, Bulgari, Cartier...) et dans la haute couture (Chanel, Dior, Lanvin, Givenchy...).

2 Permis de conduire : le Code en plein virage

Objectif de la loi : réduire les délais d'attente pour repasser le permis après un échec. « Nous sommes passés de 98 jours en moyenne à 68 », a affirmé mi-juin Emmanuel Macron.

Pour délester les inspecteurs appelés à se concentrer sur la conduite, l'épreuve du Code peut désormais être confiée à des entreprises, comme La Poste, agréées pour gérer le passage de l'examen.

Deux nouveaux centres du Code, supervisés par ces opérateurs extérieurs, ont ainsi ouvert mi-juin en Gironde, à Bordeaux Mériadeck et au Bouscat. Une vingtaine de nouveaux centres sont recensés au plan national. Le ministère en souhaite 2 000 en France à moyen terme, contre 560 aujourd'hui.

Davantage de centres de Code donc, et davantage d'examinateurs pour l'épreuve de conduite : des agents de La Poste, par exemple, peuvent désormais faire passer le permis, pourvu qu'ils aient été formés et habilités. Cette extension n'en est qu'à ses balbutiements. 36 agents en France ont été formés depuis mars.

3 1 650 nouveaux notaires d'ici à 2018 ?

La loi veut déverrouiller l'accès au notariat. À partir d'éléments démographiques et financiers, l'Autorité de la concurrence a publié le 9 juin, à la demande du gouvernement, une carte distinguant les zones où les notaires pourraient être libres de s'installer (240 zones en tout) et une soixantaine de zones de moindre besoin, où cette installation resterait soumise à un examen préalable du ministère de la Justice - principalement en milieu rural.

L'Autorité propose d'augmenter de 20 % le nombre de notaires libéraux en France d'ici à 2018 : 1 650 nouveaux notaires pourraient s'installer (dont 42 dans la zone d'emploi de Bordeaux).

Sur cette base, Emmanuel Macron et son collègue de la Justice, Jean-Jacques Urvoas, doivent fixer la carte définitive des zones à installation libre et des autres. Cet arrêté est annoncé pour « ces prochains jours ».

Des vignettes auto contre la pollution

ENVIRONNEMENT l'État propose depuis aujourd'hui de classer les véhicules les plus polluants, grâce à un système de vignettes

JEAN-DENIS RENARD
jd.renard@sudouest.fr

Ce 1er juillet, la variante environnementale de la défunte vignette est mise en circulation. Pour recevoir par voie postale le certificat « Crit'Air », il faut le commander, au prix de 4,50 €, sur www.certificat-air.gouv.fr.

Alors que la vignette à papa servait à garnir les caisses de l'État, le certificat répond à un souci de santé publique. Celui de la qualité de l'air, les véhicules les plus anciens étant les plus polluants. Sont particulièrement visés les vieux modèles Diesel qui dégagent une profusion de particules fines. Six séries de véhicules, sans compter les voitures électriques, sont instituées, de la catégorie 1 pour les plus récents à la catégorie 6 pour les dinosaures sur roues.

Publiée le 21 juin, une enquête de la nouvelle agence Santé Publique France cerne le problème. La pollution de l'air engendre plus de 48 000 décès prématurés par an en France. Dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, la perte d'espérance de vie est évaluée à 15 mois à l'age de 30 ans.

Paris veut lancer le bal

Si la circulation automobile n'est pas seule en cause, elle prend sa part dans ce fléau. Plus qu'aux pics de pollution, très médiatisés, elle contribue au « bruit de fond » d'une pollution devenue chronique.

C'est surtout sur ce volet que le certificat « Crit'Air » pourra avoir une incidence. Car parallèlement à son lancement sont mises sur les rails les « zones à circulation restreinte », dénommées ZCR dans la délicieuse novlangue administrative. Dorénavant, les maires pourront interdire ces ZCR - généralement les cœurs de ville - aux véhicules les plus polluants. Paris ouvre le bal ce 1er juillet en prohibant de sa ZCR les voitures immatriculées avant janvier 1997 et les camionnettes immatriculées avant octobre 1997.

Le dispositif ne sera qu'incitatif à ses débuts. La vignette deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2017. Ailleurs en France, on est bien moins avancé. Grenoble, cornaqué par une municipalité écologiste, va s'y mettre. À Bordeaux, on en est au stade de la réflexion. « On lancera les études cet automne pour définir un périmètre à protéger fin 2017 ou début 2018. Le cœur de l'agglomération sera concerné », évoque prudemment Anne Walryck, vice-présidente de Bordeaux Métropole chargée du développement durable.

Le nouveau certificat sera obligatoire le 1er janvier 2017. PHOTO DR

Éviter la fracture sociale

Si Bordeaux s'engage dans cette voie, c'est parce que le ministère a revu dans un sens moins contraignant la classification des véhicules. Dans un premier temps, seules quatre catégories étaient distinguées. « On aurait brutalement mis à l'écart 30 % des voitures particulières, un impact bien trop important. Ce nouvel outil plus souple pourra cibler 5 % à 10 % des véhicules les plus polluants. On va réfléchir à des mesures d'accompagnement pour éviter tout risque de fracture sociale », rassure Anne Walryck.

D'autres collectivités locales devraient également s'emparer du dispositif. Mais on peut d'ores et déjà parier que la lutte pour la qualité de l'air restera très contrastée sur le territoire national. « La qualité de l'air n'a jamais été aussi bonne », tempère Anne Walryck.

Loi travail : une déception pour le Medef

LOI TRAVAIL Le patron du syndicat patronal n'a pas été convaincu par la nouvelle version du texte

Le gouvernement a décidément bien du mal à démontrer aux syndicats le bien-fondé de la loi travail. Après le refus assez net exprimé il y a trois jours par Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, c'est au tour du Medef de Pierre Gattaz de montrer son mécontentement.

Hier, le président du syndicat patronal s'est déclaré « très déçu » à la sortie de son entrevue avec le Premier ministre, Manuel Valls, et la ministre du Travail, Myriam El Khomri. « Plus personne n'y comprend rien sur le terrain, et c'est une loi qui ne servira strictement à rien pour l'emploi, j'en suis désolé, je l'ai dit au Premier ministre », a lancé le patron des patrons. Alors que, mardi dernier, le Premier ministre avait reconnu de « réelles divergences de fond avec la CGT et FO, divergences qu'il faut assumer ». Les syndicats CGT, FO, FSU, Solidaires, Unef, UNL et Fidl ont d'ailleurs appelé à « poursuivre la mobilisation, sur des formes à déterminer localement, durant le débat parlementaire, notamment le 5 juillet », à l'issue d'une intersyndicale.

Ces rencontres bilatérales devaient permettre à Manuel Valls de prouver aux différents syndicats, tour à tour, que la version amendée de la loi travail répondait à leurs très différentes attentes. Mais les modifications apportées au texte ne vont pas assez loin pour un camp, et trop pour l'autre.

L'article 2 au centre du débat

Au cœur de ces désaccords se trouve l'article 2 de la loi travail. Celui-ci instaure la primauté des accords d'entreprise sur les accords de branche en matière de temps de travail, dès lors qu'un accord majoritaire est signé. Pour l'alliance syndicale menée par la CGT et FO, il est synonyme de nivellement par le bas des droits des travailleurs, peu aptes, selon eux, à défendre leurs intérêts face à la direction.

Pour le Medef, il donne aux chefs d'entreprise les moyens d'augmenter leur compétitivité et donc, in fine, de créer des emplois. Motif de contestation à gauche et condition de soutien à droite, l'article 2 cristallise les tensions. Mais le gouvernement refuse catégoriquement pour l'instant d'y renoncer, s'appuyant notamment sur le soutien de la CFDT.

François Hollande a en effet soutenu dans une interview aux « Échos » que l'article en question « sera maintenu dans sa rédaction actuelle ». Dans le même entretien, il prévient cette fois-ci les députés que, faute de majorité, « il sera de nouveau recouru à l'article 49-3 » de la Constitution, qui permet d'adopter un texte sans vote, comme en première lecture.

Pierre Gattaz mécontent à la sortie de son entretien. PH B. GUAY

Des amendements concédés

Seules concessions faites par le chef de l'État et son gouvernement, des amendements à l'article 13 du texte de loi visant à « réaffirmer le rôle de la branche ». Un effort remarqué par le président de la CFE-CGC, François Hommeril, qui a infléchi sa position hier après son entretien avec Manuel Valls. La CGT, en revanche, n'est pas prête à rendre les armes. Philippe Martinez a promis mardi dernier de poursuivre la mobilisation cet été en marge du Tour de France, et appelle à une nouvelle journée de grève le 5 juillet.

Pas de plébiscite non plus du côté du Parlement. À l'instar du député Pascal Cherki, membre de l'aile gauche du PS, pour lequel il « reste un problème central, la question du temps de travail», les modifications du gouvernement ont été jugées insuffisantes par plusieurs élus. La CFDT, qui a salué ces amendements, a de nouveau été la cible de violences dans la nuit contre son siège à Bordeaux, endommagé par un feu d'origine criminelle. L'incendie a soulevé l'indignation du gouvernement, Manuel Valls dénonçant une « atteinte inacceptable à la démocratie sociale ».

CHARENTE

Les médecins décrètent une journée santé morte lundi

Environ 200 des 285 médecins que compte la Charente vont cesser de répondre au téléphone lundi. Les généralistes veulent tirer la sonnette d'alarme après qu'un des leurs a fait un malaise cardiaque, il y a dix jours, en sortant d'un week-end de garde. Cet accident illustre, selon eux, l'épuisement qu'ils subissent du fait du manque de médecins. De même, la profession est en grève depuis deux mois contre les permanences assurées de 20 heures à minuit : elles sont jugées « inutiles et fatigantes », d'autant que le département voisin de la Charente-Maritime les a supprimées. L'Agence régionale de santé souhaite, elle, maintenir ces gardes en Charente.

COGNAC (16)

Un hôtel de luxe porté par des investisseurs azerbaïdjanais

Michel Gourinchas, le maire de Cognac, a procédé mercredi à la vente des chais Monnet pour 2 millions d'euros. Des investisseurs azerbaïdjanais vont construire sur ce site historique de 2,4 hectares un hôtel cinq étoiles. Ce projet d'établissement luxueux comprenant 100 chambres, 14 appartements, une salle de conférence et des boutiques est décrié par les hôteliers locaux, qui y voient une structure surdimensionnée par rapport à la demande. Les travaux commenceront fin septembre, pour une ouverture au printemps 2018.

RN 10 : la mise au point de François Bonneau

DÉPARTEMENT Régulièrement épinglé par l'opposition de gauche sur les routes, François Bonneau répète que l'aménagement routier de la RN 141 a perdu 25 millions d'euros (M€) dans la version définitive du Contrat de plan état région (CPER) 2015, passant de 65 M€ (CPER 2014, version 1) à 40 M€. Il en profite au passage pour souligner le « désengagement de l'État » qui a diminué sa participation de 31 M€ à 8 M€.
« Le Département maintiendra ses engagements financiers à hauteur de 40 M€ (de 2016 à 2020) pour confirmer la politique d'investissement volontariste qu'il développe pour le réseau des routes nationales », ajoute l'élu. Les travaux, eux, ont été annoncés à l'Ouest fin 2016 et l'Est fin 2017, lors de la dernière session plénière du Conseil départemental.

Alain Thiburce et Émilie Kalifa-Robin dénoncent des gardes « inutiles ». PHOTO J. G

La colère monte

SANTÉ Lundi, les médecins feront grève pour protester contre les astreintes de soirée

JONATHAN GUÉRIN
cognac@sudouest.fr

Après un week-end de garde mouvementé, les 18 et 19 juin, un médecin charentais de 48 ans, « à l'hygiène de vie irréprochable », a fait un malaise cardiaque. Pour ses confrères, le diagnostic est évident : il s'agit d'un symptôme de la surcharge de travail auxquels ils sont confrontés.

C'est pour cela qu'ils ont décidé de faire une « journée santé morte » lundi prochain. « Une assemblée extraordinaire réunie mercredi soir a décidé de ce mouvement de soutien à notre confrère », explique Alain Thiburce, le président de l'Association des médecins effecteurs de permanence de soins (Ameps 16). Cependant, il s'agit d'un mouvement de colère de plus grande ampleur. Il y a quatre ans, les médecins avaient obtenu la fin des gardes de nuit. Depuis le 2 mai, les généralistes font la grève des gardes de 20 heures à minuit que chaque médecin assure en moyenne une fois par mois. « Chaque soir, 15 médecins sont payés 50 euros chacun pour prendre en charge deux ou trois patients sur tout le département », met en avant Émilie Kalifa-Robin, trésorière de l'Ameps.

Pas de dialogue avec l'ARS

Pour la profession, ces gardes sont donc devenues inutiles : « Si c'est une angine, ça peut attendre le lendemain matin ; si c'est grave, on ne sert à rien car seules les urgences peuvent agir, poursuit le docteur Thiburce. On nous oblige à être présent le soir pour rien et cela accroît notre fatigue. Au final, c'est la médecine de jour qui est fragilisée. »

En effet, le syndicat explique que les médecins travaillent en moyenne 10 heures par jour. Et la situation ne s'arrange pas, car la démographie médicale diminue dangereusement. « Bientôt, il n'y aura bientôt plus assez de médecins en journée », prévient la profession. D'autant qu'ils ont un argument de poids : en Charente-Maritime, ce type de garde n'existe pas. « Mais en Charente, le préfet nous réquisitionne tous les jours depuis deux mois, alarme le président de l'Ameps. On s'interroge sur une possible discrimination entre les deux départements. »

Seule autorité en mesure de pouvoir supprimer les gardes, l'Agence régionale de santé (ARS) s'est jusque-là montrée intransigeante, estimant que ces gardes assuraient des « visites incompressibles sur le terrain » que les urgences ne peuvent absorber. Aucun consensus n'a pu être trouvé jusque-là entre les parties, malgré des propositions avancées par l'Ameps. Pire, aucun dialogue n'a eu lieu depuis deux mois.

Lundi, environ 200 généralistes (sur les 285 que compte la Charente) cesseront de répondre aux appels et de prendre des rendez-vous. L'arrivée d'un nouveau préfet suscite, chez les médecins, l'espoir d'une médiation.

Pauline-Kergomard rabotée

ÉDUCATION L'école maternelle perd une de ses cinq classes. Les parents d'élèves et les commerçants expriment leur déception

L'école du centre-ville est très appréciée par les familles. PH.M

PHILIPPE MÉNARD
p.menard@sudouest.fr

Vilaine surprise pour la municipalité. Alors que l'Inspection d'académie avait dit en cours d'année que les écoles de Cognac n'étaient pas menacées, elle a annoncé par courrier, le 21 juin, que l'école maternelle Pauline-Kergomard perdrait l'une de ses cinq classes à la rentrée. La nouvelle a été communiquée au conseil d'école lundi dernier.

L'association des parents d'élèves et celle des commerçants du centre-ville signent conjointement un communiqué exprimant leur « déception » et leur « incompréhension ». Kergomard a bien des atouts. Son accessibilité, en cœur de ville. Une halte-garderie qui pousse jusqu'à 19 h 15, un délai précieux pour des personnes qui travaillent jusqu'à 19 heures, les commerçants notamment. Une équipe pédagogique très appréciée, menée par une directrice « extraordinaire », salue Nathalie Violette, présidente de l'association des commerçants du centre-ville, mais aussi mère d'élève…

« Équilibrer les effectifs »

Voilà pourquoi l'établissement attirait des familles au-delà de sa zone de recrutement géographique. « Mais, pour la rentrée à venir, les services de la vie scolaire ont eu ordre de diriger les enfants vers d'autres établissements et de diriger les enfants des communes voisines dans d'autres écoles maternelles de Cognac. L'objectif premier pour la municipalité est d'équilibrer les effectifs sur les différentes écoles de la commune. Si cette volonté est compréhensible, il n'en reste pas moins que c'est encore un établissement scolaire du centre-ville qui en fait les frais », écrivent les deux associations, soulignant ainsi que le cœur de ville a déjà « cotisé » à l'effort avec la fermeture de la maternelle Jean-de-la-Fontaine en 2015.

Adjointe aux affaires scolaires, Nathalie Lacroix dément une stratégie délibérée, en pointant plutôt la démographie flageolante. Elle se traduit par 70 élèves en moins à Cognac à la rentrée 2016. Pauline-Kergomard n'était pas épargné. Il y avait 129 élèves en 2013, mais 109 en 2014. La fermeture de La-Fontaine a regonflé les troupes à 122 en 2015. Mais il y a eu une dizaine de départs en cours d'année, et pour 2016, le compteur en est à 103.

Plusieurs écoles fragilisées

L'élue indique avoir refusé pour cette école neuf demandes sur vingt hors du périmètre géographique. « Neuf, cela ne fait pas le compte pour l'Inspection. Ils ne rouvrent une classe que s'il y a plus de 30 enfants par classe. » Nathalie Lacroix reste inquiète pour d'autres classes, en particulier à l'école Paul-Bert. La maternelle des Borderies, à Crouin, et l'école Cagouillet sont également sous surveillance.

Pour les associations, la fermeture de cette classe fait « trois grands perdants », « les parents qui devront emmener leurs enfants sur des établissements plus éloignés de leurs lieux professionnels, donc plus de garderie et de longues journées de scolarité pour les enfants, les commerçants du centre-ville pour lesquels la fréquentation du cœur de ville reste une priorité, et l'établissement qui reste dans l'attente d'un sort incertain quant à la gestion de l'effectif des classes pour la rentrée prochaine. »

« Un artiste martial » communique sa passion

CHÂTEAUBERNARD Au dojo Alcide-Gibeau de Cognac, le week-end des 18 et 19 juin, le club de Viet vo Dao castelbernardin Les Arts martiaux de la région de Cognac recevait tous ses congénères de La Rochelle, l'Île de Ré, Balzac et Réparsac mais aussi des pratiquants des quatre coins de la France, soit une soixantaine de passionnés venus profiter de l'expérience du plus haut gradé d'Europe, Maître Nguyen Dan Viet Gérard, 8e Dan. À ses côtés, trois experts, tous 6e Dan Suzanne Blanc, Kadou Nachet et Pierre Lasherme le suivent. Pour Suzanne qui pratique depuis 46 ans, ces week-ends de transmission fraternelle, elle ne les manquerait pour rien au monde. Raymond Dragoni, chargé de la communication est aussi de tous les voyages du maître : « C'est un art. À 80 ans on est encore sur le tapis. On cherche la perfection ! ». Dans la salle, après les échauffements, place aux techniques de blocage respiratoire deux par deux. « Dans cet art martial on travaille les pieds, les points et les jambes pour frapper et bloquer au contraire du judo et de l'aikido où on est sur de la saisie. On est dans la répétition des mouvements et il faut une vie pour atteindre le mouvement ! », explique Raymond Dragoni. Les pauses sont régulières, Maître Nguyen Dan Viet Gérard y veille. « Voilà plus d'un demi-siècle que j'enseigne », confie-t-il le sourire plein. « On me considère comme un sportif de haut niveau mais je suis un artiste martial, prévient le maître. Pour moi le viet vo dao est un art de vivre. On est exigeant avec soi-même. On veut tendre vers une perfection. C'est un vrai travail sur ses qualités, une recherche de soi ». Maître Nguyen Dan Viet Gérard est tombé dans la marmite tout petit à Montluçon. Psychiatre et chef de service à l'hôpital, une vie professionnelle bien remplie mais toujours en mode viet vo dao.

Châteaubernard. Les participants au stage entourent le Maître Nguyen Dan Viet Gérard, 8e Dan. PHOTO SANDRA BALIAN

Charente Libre

Consommation

Qualité: la fiabilité compte plus que la nouveauté

Fiabilité, efficacité, sûreté: tel est le trio gagnant des attentes des Français en matière de qualité des produits qu'ils achètent, quitte à mettre un peu plus cher, et ce de façon constante depuis 15 ans. Parallèlement, les domaines dans lesquels leurs attentes sont à un niveau très bas, regroupent la nouveauté, le design et la marque du produit. Le constat est d'autant plus étonnant que ces critères sont constamment mis en avant par les départements marketing pour justifier le renouvellement perpétuel des articles et services proposés aux consommateurs, alors que leur importance à leurs yeux a baissé en 15 ans.

Enfin, alors que la grande distribution se livre depuis trois ans à une féroce guerre aux prix les plus bas en matière d'alimentation, près de huit Français sur dix déclarent privilégier la qualité, qui pour eux se confond avec le goût, par rapport aux prix dans le choix du contenu de leurs assiettes.

Êtes-vous prêt à payer plus cher un produit dont la principale caractéristique serait ?

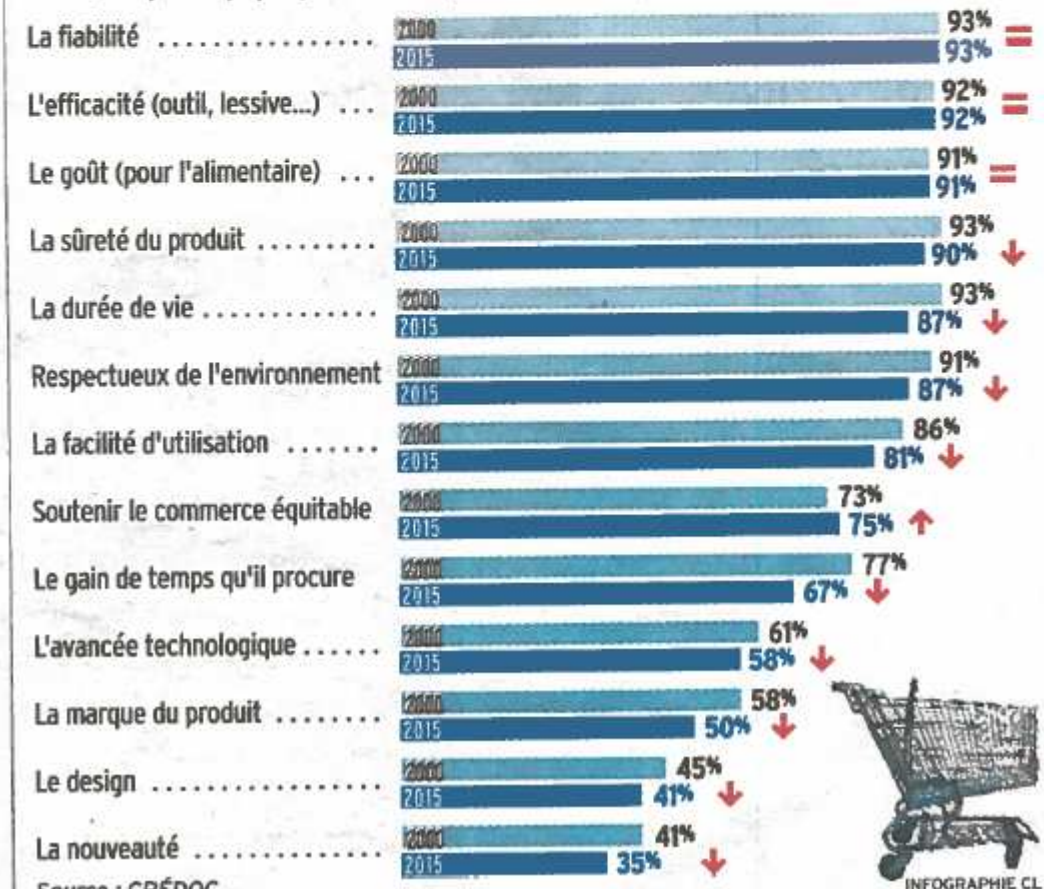

Source : CRÉDOC

INFOGRAPHIE CL

■ La loi mettant fin aux sacs plastique à usage unique s'applique à partir d'aujourd'hui en caisse
■ Avant une autre étape en rayon le 1er janvier ■ Les commerces ne sont pas tous au même niveau.

Au magasin Biocoop de Soyaux, à côté des sacs en papier historiques, des sacs en coton sont désormais vendus pour emballer les fruits et légumes. L'un des rares commerces à aller au-delà des exigences de la loi.

Photos C.A.

Les sacs en plastique mis à l'index

Céline AUCHER
c.aucher@charentelibre.fr

Drogués aux sacs plastiques? Dans la rue piétonne d'Angoulême en pleines soldes, pas de doute, ils sont encore majoritaires aux mains des consommateurs. Dès aujourd'hui, il faudra pourtant apprendre à s'en passer. Les sacs de caisse sont les premiers visés par la loi de transition énergétique votée en août 2015 qui prévoit la fin progressive des sacs plastique à usage unique, payants ou gratuits, soit ceux dont l'épaisseur est en dessous de 50 microns. Pas la moindre des subtilités d'un décret en forme d'usine à gaz.

Qui est concerné? Tous les commerces. Y compris les grandes surfaces, premières à avoir proposé des sacs réutilisables en caisse. *«Mais les nôtres font 28 microns»*, dit Eric Georget, le patron d'Auchan Cognac qui écoulait encore son stock vendredi dernier avant d'en recevoir des nouveaux. *Pour la partie Drive, on explique aux clients depuis plusieurs mois qu'il faudra venir avec des cabas, même si on a prévu quelques cartons en cas d'oubli.»*

À l'autre bout de la chaîne, il suffit de se promener sur les marchés pour voir que les sacs en plastique ont encore la belle vie. Ils sont rares à proposer des cabas comme le primeur Côté Jardin aux halles d'Angoulême. *«Je les vends 1,50€, mais ça m'arrive d'en donner tant il est compliqué de casser les habitudes»*, avoue Nadine Patrac, qui ne met plus les fruits et légumes que dans des sacs en papier. Pas toujours simple face à la clientèle.

Sacs de caisse ou d'emballage du vrac? Sur les marchés, la distinction n'est pas toujours claire. Les seconds, les plus nombreux seront bannis à partir du 1er janvier 2017. *«Mettre le poisson dans du papier, ça va pas être évident*, souffle Marc Debray aux halles d'Angoulême. *Il y a de nouvelles poches qui entrent dans les clous, mais qui coûtent trois fois plus cher. C'est une grosse épine.»*

«Comment faisait-on avant le plastique?, répond Julien Triscos, animateur prévention déchets à Calitom, qui sera présent sur les marchés de producteurs cet été. *Les gens venaient avec des cagettes, comme pour les huîtres, ou on emballait dans le journal! Les sacs compostables sont plus chers aujourd'hui, mais on peut penser que les prix vont baisser.» «Le problème, c'est qu'ils se désagrègent au contact des produits humides*, précise Jean-Marc Ramet, secrétaire général de l'Union nationale de la poissonnerie. *On est en train de tester d'autres solutions avec les fabricants.»*

La fin des sacs en plastique à usage unique

QUAND ? EN 2 TEMPS

1er JUILLET 2016 — Tous les sacs distribués en caisse devront faire + de 50 microns d'épaisseur.

1er JANVIER 2017 — En dehors des caisses, pour le vrac, les sacs seront en papier ou en plastique biosourcé compostable en compostage domestique.

OÙ ? CHEZ MON COMMERÇANT

- **FRUITS / LÉGUMES** — Sac en papier, sac biosourcé compostable en compostage domestique.
- **POISSONNERIE** — Sac biosourcé compostable en compostage domestique.
- **A LA CAISSE** — Sac plastique réutilisable, sac à dos et cabas à roulettes.

... et ce sera comme ça dans tous les commerces (supermarché, boucherie, marché, pharmacie, librairie, parfumerie...)

Source : ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

INFOGRAPHIE CL

Ses propres contenants

Étonnamment, les associations de commerçants ne se sont pas penchées sur le sujet. Alors que beaucoup sont bernés par des étiquettes «100% dégradable» (lire ci-contre), il y a en tout cas un gros besoin d'information objective. *«Pour les TPE, la mise en œuvre de cette loi technique est compliquée*, avoue Aurore Murguet, conseillère auprès des commerces à la Chambre de commerce et d'industrie d'Angoulême. Où une réunion aura lieu en partenariat avec Calitom... mais pas avant septembre. *«En raison d'un calendrier très chargé.»*

Les grandes surfaces, elles, sont mieux armées. Au Carrefour de Soyaux, anticipant sur le 1er janvier, le rayon boucherie emballe déjà la viande dans du papier scellé. *«Il nous reste à trouver une solution pour les gros produits comme le poulet»*, avoue le boucher. Au rayon fruits et légumes, on l'a vérifié avec Aurore Ney, bénévole à Charente Nature: les poivrons rouges pesés dans un sac recyclé à partir de vieux plastiques - lavable et venant d'un Carrefour de Tahiti! - passent sans problème à la caisse. *«En revanche, les boîtes qu'on a apportées dans certaines grandes surfaces ont été refusées.»*

Pas comme la boucherie ou la fromagerie de Biocoop à Soyaux. *«L'idée est que de plus en plus de clients utilisent leurs contenants»*, dit la gérante Marie-Thérèse Duno. Depuis trois mois, pour les fruits, les légumes et les céréales en vrac, des sacs en coton bio réutilisables sont en vente à côté des sacs en papier gratuits. *«Ça prend doucement.»* Mais sans doute sûrement. Biocoop a beau se passer des sacs plastique, ça n'empêche pas son chiffre d'affaires d'augmenter de 25% par an. Comme le nombre de clients.

«Une usine à gaz»

Comment vérifier que l'épaisseur du sac plastique réutilisable est au moins de 50 microns, seuil autorisé par la loi, ou que le sac jetable est compostable en compostage domestique? Comment s'assurer de la teneur biosourcée minimale exigée, de 30% en 2017 à 60% en 2025? *«On est face à une usine à gaz au sens propre comme au figuré*, tacle Jean-Claude Caraire, militant de Charente Nature qui prévoit un atelier de confection de sacs à la Faites de la Récup en novembre à Rouillac. *On repeint le plastique en vert, alors qu'il aurait été beaucoup plus simple de tout interdire et d'aller vers de vraies alternatives écologiques comme les sacs en tissu ou fabriqués à partir de déchets.»*

Car derrière des sacs vendus «100% dégradable» se cachent aussi des sacs oxofragmentables interdits depuis août 2015. *«Ils sont pires, car ils se désagrègent en fines particules qui migrent dans la terre, l'eau et l'alimentation*, décrypte Aurore Ney, bénévole à Charente Nature. Sur les marchés du département, ils sont pourtant monnaie courante. *«Les commerçants se fient à leurs fournisseurs qui racontent parfois n'importe quoi*, alerte Julien Triscos, animateur prévention à Calitom. *Ces sacs oxofragmentables ne peuvent pas se composter, ils peuvent juste se recycler dans les sacs jaunes comme les bouteilles en plastique!»* Et de donner une astuce: se fier au label «Home OK compost».

Chiffres

5. Le nombre (en milliards) de sacs en plastique à usage unique distribués en caisse chaque année en France. Douze milliards sont consommés pour d'autres usages, en dehors des caisses.

100.000€. Une amende de 100.000 euros et deux ans de prison, c'est le risque en cas de non-respect de la loi.

75%. La part de déchets en plastique dans les déchets retrouvés en mer. Ce sont en majorité des sacs.

94%. C'est le pourcentage d'oiseaux de mer du Nord dont l'estomac contient du plastique.

Le malaise du médecin met la profession en colère

Plus de 50 généralistes assureront lundi le service minimum suite au malaise de l'un des leurs. Causé, disent-ils, par une «garde de trop».

Benoît CAURETTE
b.caurette@charentelibre.fr

Il sera peut-être très difficile de joindre votre généraliste lundi prochain. À l'appel de l'Association des médecins effecteurs de permanence des soins de Charente (AMEPS-16), une cinquantaine de praticiens au moins prévoient une «journée santé morte».

«Nous assurerons les consultations déjà calées, en cas d'urgence on pourra toujours venir frapper à la porte de nos cabinets, mais nous ne prendrons pas d'autres patients et ne répondrons pas au téléphone: les appels seront renvoyés vers le centre 15», prévient le Dr Alain Tiburce, président de l'association.

Les raisons de la colère: *«les conditions de permanence des soins»*, en soirée et les week-ends, que les praticiens remontés relient au récent problème cardiaque d'un des leurs.

Les Dr Alain Tiburce et Emilie Kalifa-Robin de l'AMEPS-16 portent les revendications de leurs confrères. Photo B.C.

«Difficile de ne pas faire le lien avec sa garde»

Le 21 juin dernier, un généraliste du secteur de soins de La Couronne, Hiersac et Châteauneuf a été victime d'un malaise qui le tient, depuis, éloigné de sa patientèle, *«ce qui fragilise évidemment le secteur»*, se désole le Dr Emilie Kalifa-Robin, trésorière de l'AMEPS-16.

«Ce médecin a 48 ans et une hygiène de vie irréprochable, poursuit-elle. *On viendra sans doute nous opposer que ça n'a rien à voir et qu'il aurait de toute façon eu ce problème cardiaque, mais il est difficile de ne pas faire le lien avec sa garde du week-end précédent qui s'est très mal passée. Il avait dès le dimanche soir alerté ses confrères sur les grosses difficultés qu'il a rencontrées.»*

A priori, la régulation - avec le centre 15 - ne se serait *«pas aussi bien passée que d'habitude, il a été sans arrêt dérangé»*, avance le Dr Tiburce. Et cela aurait eu un impact considérable sur son état de santé.

En tout cas, l'AMEPS-16 voit dans cet accident un *«signal d'alarme»*. Celui d'une goutte d'eau qui fait déborder le vase. Et la structure, qui s'est réunie mercredi en assemblée générale extraordinaire, saisit l'occasion pour réclamer une nouvelle fois *«la réorganisation de la permanence des soins en Charente»*. Ses adhérents demandent toujours l'abandon des gardes après 20 heures. *«Nous ne travaillons plus de la même façon qu'il y a trente ans*, martèle Alain Tiburce. *Aujourd'hui, les urgences sont gérées par les services dédiés, bien mieux équipés que nous. Nous souhaitons pouvoir nous consacrer davantage à la médecine de jour, qui est en souffrance, fragilisée par le non-remplacement des médecins. Mais quel jeune confrère a envie de venir travailler dans les conditions actuelles, 16 heures par jour?»*

L'association en profite pour dénoncer *«les réquisitions abusives»* décidées en mai dernier par le préfet Pérez, quand 200 généralistes charentais se sont *«portés non volontaires pour assurer les permanences dans de telles circonstances»*. Il n'y avait, hier soir, *«aucun interlocuteur disponible»* à l'Agence régionale de santé pour répondre sur la problématique.

Cognac: la fermeture d'une classe de maternelle mobilise

L'école Pauline-Kergomard fermera l'une de ses classes à la rentrée. Consternation chez les parents et les commerçants du centre-ville.

Pablo AGNAN
p.agnan@charentelibre.fr

La prochaine rentrée scolaire se fera avec une classe en moins à l'école Pauline-Kergomard de Cognac. *«Le 21 juin, l'inspection académique nous a informés de la fermeture conditionnelle d'une classe. C'est une façon de faire un peu cavalière, alors qu'il y a quelques semaines, elle nous avait promis qu'elle ne toucherait pas aux classes»*, soupire Nathalie Lacroix, adjointe à l'éducation à la mairie de Cognac. *«Pour le moment, 102 élèves sont inscrits pour la rentrée prochaine. Pour rouvrir une cinquième classe, il en faudrait 125, qui soient dans le secteur de l'école»*. Cette décision implique la suppression du poste d'une enseignante ainsi que celle de l'assistante maternelle, en contrat avec la mairie.

À Pauline-Kergomard, les parents viennent chercher leurs enfants pour leur dernier jours d'école. Photo P. A.

Incompréhension et déception dominent

«La personne qui occupe ce poste sera réaffectée», assure l'adjointe. Il n'empêche que ce choix nécessite d'augmenter le nombre d'enfants par classe, actuellement porté à 25. *«Avec 102 inscrits, plus les prochaines demandes qui arriveront pendant l'été, on peut facilement arriver à 30 voire 35 élèves par classe. Il va donc falloir réaffecter les enfants des communes voisines dans d'autres écoles maternelles»*.

En plus de l'incertitude qui gagne les parents d'élèves, la colère monte aussi chez les commerçants du centre-ville. *«L'école dispose d'une excellente réputation, avec une position géographique avantageuse pour les actifs»*, confirme Nathalie Violette, présidente de l'association des commerçants de Cognac. *«Cette décision atteint la fréquentation du centre-ville, ainsi que la consommation»*. La proximité de l'école avec les commerces permet en effet de maintenir une fréquentation quotidienne. Malgré tout, la mère d'élève, dont l'enfant se trouve dans cette école *«comprend qu'il faut rééquilibrer, en terme d'effectif, les autres écoles du centre-ville»*. En revanche, elle déplore le fait que *«les classes de Pauline-Kergomard seront surchargées et que ce soit encore une école de centre-ville qui fait les frais du rééquilibrage des effectifs»*.

Pour la gérante du magasin Atol, c'est *«la déception et l'incompréhension, voilà les sentiments qui émanent des parents d'élèves de Pauline-Kergomard»*. La fermeture de l'école Jean-de-La-Fontaine l'an dernier avait déjà laissé un goût amer. L'annonce d'il y a quelques jours les inquiète maintenant. Néanmoins, cette année, Cognac a perdu 70 élèves en maternelle par rapport à la rentrée dernière.

Inquiétude syndicale au collège Élisée-Mousnier. Les syndicats Sud Éducation et Force ouvrière ont eux aussi envoyé un communiqué, cette fois pour s'inquiéter de la menace de fermeture d'une classe de 4e à Élisée-Mousnier. Ils s'insurgent en particulier *«contre la méthode utilisée par l'inspecteur d'académie qui consiste à fermer des divisions au mois de juillet»*. Si cette fermeture était confirmée, *«ce serait une division supplémentaire qui serait fermée pour le niveau 3e en 2016-2017»*, rappellent les syndicats.

L'avenir du CCBB reste flou

Plombé par une situation financière fragile, le club cognaçais saura d'ici une huitaine de jours s'il peut repartir en Nationale 2. Ses dirigeants étaient hier à la Fédération.

Thierry CHÂTELLIER
t.chatellier@charentelibre.fr

Ils ont rêvé de play-offs et de Nationale 1. Ils croisent désormais les doigts pour retrouver la Nationale 2 la saison prochaine. Un an après la révélation des problèmes de trésorerie, l'avenir du CCBB reste flou pour ses joueurs, ses dirigeants et ses supporters. Menacés de relégation administrative. En dépit d'une saison sportive faste.

Petit retour en arrière. L'été dernier, le club accuse un déficit estimé à environ 300.000€. Menacé pour sa survie, le club repart et réalise une saison remarquable sous la houlette de son nouvel entraîneur Guillaume Quintard. Jusqu'au bout, le CCBB sera à la lutte pour la montée.

En coulisses, si un accord est trouvé en cours d'année avec le Crédit Agricole pour apurer le déficit, la situation financière du club demeure fragile. Et la condamnation début juin du club aux Prud'hommes à verser 110.000 € d'arriérés de salaires à Samba Dia - pour lequel le club à déposer un appel suspensif - n'a rien fait pour améliorer le tableau.

Hier, Laurent Coiteau, le président du CCBB, et Maître Olivier Géral, l'avocat du club, sont allés plaider le dossier cognaçais devant la chambre d'appel de la Fédération. Verdict attendu d'ici une huitaine de jours. Avant l'AG du club lundi 11 juillet.

À l'origine de ces nouveaux déboires, il y a la remontée hors délai de documents financiers de la SAS (mise en sommeil depuis un an) à la commission de contrôle de gestion de la FFBB relatifs à l'exercice 2014-2015, en Nationale 1. Un retard sanctionné d'un retrait de quatre points pour la saison 2015-2016. *«On avait fait appel dans un premier temps puis on a renoncé puisqu'on ne pouvait pas disputer les play-offs»*, indique en substance Laurent Coiteau, le président.

En se penchant de plus près sur les comptes du club, la CCG en a mesuré les failles. *«Aujourd'hui, l'engagement du club en N2 tient à l'analyse de cette situation financière»*, glisse Laurent Coiteau, qui veut croire à une issue positive. *«Tout le monde a bien travaillé. La Fédération a bien compris notre situation. Moi, je suis optimiste. J'ai rarement eu une impression aussi bonne en sortant d'une audience»*, ajoute Maître Géral qui assure que le jugement des prud'hommes n'est pas la goutte d'eau. *«Bien sûr qu'on en a parlé mais il y a un appel suspensif»*.

En cas d'issue négative, le CCBB pourrait se voir contraint de repartir, au mieux, en Nationale 3, au pire, à l'échelon régional.

Un scénario que Laurent Coiteau refuse d'envisager: *«Vis-à-vis du Crédit Agricole, des partenaires, des recettes, ce ne sont plus du tout les mêmes équilibres financiers. En N3, il n'y a pas de contrats professionnels»*.

Sportivement aussi, la situation n'est pas idéale. En plein mercato, le CCBB, qui souhaitait conserver une majorité des joueurs de l'effectif, ne peut ni faire resigner de contrats, ni recruter. *«Il est hors de question d'engager quelqu'un tant qu'on n'a pas de certitudes»*, glisse Laurent Coiteau alors que les sollicitations ne manquent pas pour des joueurs qui ont brillé sur les parquets cette saison.

Killian Incrdule et les Cognaçais sont dans l'incertitude. Photo Christophe Barraud

Fandelet sur le départ

Un premier départ non désiré s'annonce. Capitaine exemplaire, le Franc-Comtois Vincent Fandelet (pote 3/4) devrait s'engager avec un club de N2 de sa région d'origine. Un départ qui vient s'ajouter à ceux des intérieurs Ramon Dyer, Gégory Licouri et Kevin Neto, non conservés. Le premier est rentré aux États-Unis, le deuxième sera remplacé par Luigi Chailly, joueur de la réserve, le troisième intéresse Brissac.

En dépit de nombreuses sollicitations, Paul Guede, l'ailier britannique, joueur le plus régulier de la saison, pourrait encore donner sa priorité à Cognac.

Barré en équipe première à cause de son statut de muté, longtemps blessé, Papis Sambe, le frère de Lamine, est reparti en région parisienne suivre une formation diplômante et jouer en Nationale 3. On en est là au rayon départs.

Centre de Saint-Lary: la FCOL et le Département peu loquaces

Benoît CAURETTE
b.caurette@charentelibre.fr

Le président du Département, François Bonneau, dit avoir *«abordé ce sujet de façon ouverte et franche»*. Mais enfin, les adhérents de la Fédération charentaise des œuvres laïques (FCOL), réunis hier soir en assemblée générale à Brie, n'ont pas appris grand-chose sur le devenir du centre d'altitude de la Charente, à Saint-Lary (Hautes-Pyrénées), dont il est question de se séparer du fait de son lourd déficit.

L'assemblée générale de la FCOL se tenait hier soir à Brie. Photo Majid Bouzzit

Une réunion mercredi prochain

«Ce qu'on espère sincèrement, s'est contenté de dire le numéro un de la collectivité charentaise, *c'est trouver des solutions avec vous. On va travailler en bonne intelligence pour voir ce qu'on peut faire, avec des jeunes charentais, voire d'autres enfants. Je ne vais pas en dire plus, mais sachez qu'on a une approche ouverte du problème.»*

Le secrétaire général de la FCOL et maire de Brie, Michel Buisson, ne s'est pas davantage étendu sur le sujet, renvoyant lui aussi à la *«réunion avec le Département»*, mercredi prochain. Ce, avant que l'hémicycle ne prenne une orientation en commission permanente, après le couac du 10 juin dernier.

L'homme-orchestre de la FCOL a tout de même rappelé son attachement au centre, indiquant qu'il affichait cette année un résultat excédentaire de 37.000 euros et que *«2016 s'annonce très bien en terme de remplissage»*.

Gattaz sape la loi Travail

■ Le patron du Medef a déclaré hier au Premier ministre que la loi Travail ne servira «strictement à rien» en termes d'emploi ■ Les sept syndicats qui y sont opposés maintiennent la pression ■ A l'Assemblée plane l'ombre du 49-3

Manuel Valls n'a pas écarté hier un nouveau recours au 49-3 pour la loi travail, après avoir échoué à réduire les divergences sur ce texte, le Medef se disant *«très déçu»* et les syndicats opposés au texte appelant à la poursuite de la mobilisation pendant le débat à l'Assemblée.

«Si vous pouviez nous dire à quel moment vous allez dégainer le 49-3, ça nous ferait gagner du temps». La pique du centriste Arnaud Richard à la ministre du Travail Myriam El Khomri pendant les débats en commission hier traduit l'ambiance à l'Assemblée nationale: ce fameux article y était omniprésent.

CFDT, CFTC, CGT, FO, CFE-CGC, Medef, UPA, CGPME: mercredi et hier, le Premier ministre a fait *«le point»* avec les syndicats et le patronat sur la loi travail *«après le retour du texte totalement chamboulé par la majorité sénatoriale»*. *«Il y un changement notable entre un projet, celui de la droite, qui remet en cause le dialogue social (...) et notre projet, qui est un projet qui donne des droits aux salariés»* et de la *«souplesse»* en entreprise, a-t-il défendu. Mais il n'a pas convaincu Pierre Gattaz, le patron du Medef, qui s'est dit *«très déçu»* par un texte qui ne servira *«strictement à rien pour l'emploi»*.

> Ça va se jouer dans la rue

Et il n'a pas plus rassuré la CGT et FO. Engagées depuis quatre mois contre une réforme qui privilégie selon eux l'employeur au détriment du salarié, ces syndicats, associés à la FSU, Solidaires, Unef, UNL et Fidl ont appelé hier à *«poursuivre la mobilisation, sur des formes à déterminer localement, durant le débat parlementaire, notamment le 5 juillet»*.

«La loi travail est une énorme déception», a déclaré Pierre Gattaz en sortant hier du bureau du Premier ministre. Photo AFP

Pour Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, face au *«mur»* gouvernemental, *«ça va se jouer dans la rue»*. Il a promis de poursuivre la mobilisation cet été, en marge du Tour de France, puis à la rentrée.

Au centre des désaccords, l'article 2 qui instaure la primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche en matière de temps de travail dès lors qu'un accord majoritaire est signé.

Le gouvernement a tout de même fait deux concessions aux syndicats et aux frondeurs socialistes, en annonçant mercredi «de nouveaux amendements» à l'article 13, visant à *«réaffirmer le rôle de la branche»*.

Le président de la CFE-CGC, François Hommeril, a infléchi sa position hier après son entretien avec M. Valls, jugeant que les amendements proposés par le gouvernement pour *«réaffirmer»* le rôle de la branche allaient *«dans le bon sens»*. Mais il a de nouveau agité la menace que fait peser l'article 2 en termes de *«dumping social»*, rejoignant les syndicats détracteurs.

Valls agacé

Manuel Valls a assuré hier que *«jamais un gouvernement»* n'avait *«fait autant pour les entreprises»*, défendant un projet de loi travail qui *«donne des droits aux salariés»* et s'agaçant des critiques du Medef en l'invitant à faire preuve de *«responsabilité»*.

***«Jamais un gouvernement n'a fait autant pour les entreprises, pas pour le patronat, pour les entreprises»*, a-t-il dit, citant, entre autres, le pacte de responsabilité ou le CICE.**

Il a répondu à Pierre Gattaz, le président du Medef, qui s'était dit «très déçu» du projet du gouvernement réformant le droit du travail, juste après sa rencontre à Matignon un peu plus tôt.

***«Il y en a toujours qui en demandent plus, qui veulent davantage de dérèglementations, qui veulent remettre en cause un certain nombre de droits»*, a relevé M. Valls. *«Je demande à chacun de constater que ce texte permet toute la souplesse nécessaire»*, a-t-il dit.**